

**COMMUNE DE VALEZAN  
COMPTE-RENDU DE REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
JEUDI 25 SEPTEMBRE 2014**

**L'an deux mil quatorze et le vingt cinq du mois de septembre** à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Véronique GENSAC, Maire,

**Présents:** GONTHIER Pierre, HANRARD Bernard, PELLICIER Guy, BROCHE Gaël, BUTHOD Jeff, USANNAZ Bernard, CLEYRAT Christian, MORIN Sébastien

**Excusés :** PIROLLET Gilbert (démission)

**Secrétaire :** BERTRAND Chantal

**Avant de débiter la réunion, Madame La Maire suggère à l'assemblée de rajouter un point concernant l'achat de combustible en groupement avec la communauté de commune. Accord du conseil pour cet ajout.**

## **I - URBANISME :**

### **Permis de construire:**

- *HATZENBERGER Jean Michel & BIOTTEAU Magalie* : construction d'un apprentis voiture sur place de parking existantes : Après vérification de l'implantation sur le terrain par la commission urbanisme le conseil municipal émet un avis favorable à la demande de permis de construire ainsi que la DDT d'Albertville.
- *D.I.A (déclaration d'intention d'aliéner) : Vente BUTHOD Marcel/ BERTRAND Kévin & LEDRAN Lucille sur les parcelles D 224 et D 1612* : la commune ne désire pas faire valoir son droit de préemption.
- *CU(certificat d'urbanisme) : Vente Paul & Patrice JORIOZ /Jonathan JORIOZ* : Demande de certificat d'urbanisme parcelle B3005 chalet d'alpage, D260 (grange) ainsi que diverses parcelles : avis favorable du conseil municipal.

## **II - DELIBERATIONS :**

### **1 - Attribution marché future mairie lot 7- carrelages- faïences-**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu la délibération du 27 février 2014 qui attribuait les lots aux entreprises pour le marché de travaux de réhabilitation de l'ancienne fruitière en vue de transférer la mairie,

Vu qu'aucune offre n'avait été reçue concernant le lot 7 – carrelages – faïences,

Vu la relance de candidature,  
Vu le rapport de présentation et d'analyse des offres,  
Le conseil municipal, à l'unanimité ;

- **Attribue** le marché de réhabilitation de l'ancienne fruitière en vue de transférer la mairie :  
⇒ Lot 7 – Carrelages – Faïences : SARL BRIANÇON Yves : 8 291.04 € HT

## **2 - Avenant n° 3 marché de travaux « réhabilitation de l'ancienne fruitière en vue de transférer la mairie » constatation du coût de réalisation des travaux :**

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'au cours de l'année 2013 la Commune de Valezan a lancé une procédure MAPA afin d'attribuer aux entreprises les marchés de travaux pour la réhabilitation de l'ancienne fruitière en vue de transférer la mairie.

Après attribution de tous les lots du marché aux entreprises, nous devons conformément à l'article 14 fixer le montant du coût de réalisation des travaux (coût des travaux prévus lors de la réalisation du projet) que le maître d'ouvrage s'engage à respecter.

Le présent avenant N° 3 a pour objet la validation du montant du coût total de réalisation des travaux pour la réhabilitation de l'ancienne fruitière en vue de transférer la mairie, il ne modifie en rien les coûts globaux des honoraires, ni les délais.

Le montant HT total des coûts des travaux se composent comme suit :

Lot 1 - Démolition GO maçonnerie	
SARL EBTP .....	199 986.95 €
Lot 2 - Charpente bois Couverture	
SARL CHENU A.....	112 400.00 €
Lot 3 – Menuiseries bois extérieures	
SARL PAVIET Bruno.....	15 851.00 €
Lot 4 – Menuiserie Alu-Vitrierie	
SARL 2 APIC.....	26 145.00 €
Lot 5 – Menuiseries intérieures	
SARL PAVIET Bruno.....	32 054.00 €
Lot 6 – Cloisons Doublages	
CELEGATO AMENAGEMENT.....	41 500.00 €
Lot 7 – Carrelage –Faïences	
SARL BRIANCON Yves .....	8 291.04 €
Lot 8 – Sols souples	
SARL REVET 73.....	11 713.13 €
Lot 9 – Peintures	
Entreprise CABODI.....	22 000.00 €
Lot 10 – Façades - Isolations	
GUELPA PEINTURE.....	48 365.00 €
Lot 11 – Chauffage - Sanitaire	
SARL MONTMAYEUR René & Fils .....	130 000.00 €
Lot 12 - Electricité courant faible	
SARL FIRMELEC.....	47 133.60 €
Lot 13 - Etanchéité	
SARL FAVARIO Raymond .....	2 822.50 €

Soit un total marché HT de : .....**698 262. 22 €**  
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Autorise Madame La Maire à signer les documents y afférent.

### **3 – 2014 : Avenant N° 2 marché Mairie entreprise MONTMAYEUR :**

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal, qu’au cours de l’année 2013 la Commune de Valezan a signé un marché avec l’entreprise René MONTMAYEUR - Lot N°11 – Chauffage – Plomberie- Ventilation - pour la réhabilitation de l’ancienne fruitière en vue de transférer la mairie.

Au cours de l’exécution du marché de travaux dans les locaux de la future mairie pendant la phase de démolition, il a été constaté des différences de niveaux du sol non visibles initialement (cachées par le carrelage) et ne permettant pas la mise en place du complexe d’isolation prévu et chiffré au lot N° 7 – Carrelages- Faïences- .

Pour permettre l’installation du chauffage au sol dans des conditions réglementaires, il a été décidé de poser une mousse polyuréthane projetée et de couler une chape fluide sur le plancher chauffant hydraulique.

Cette prestation est à inclure dans le lot n° 11 – Chauffage – Plomberie- Ventilation-

L’estimation détaillée des travaux à exécuter est la suivante :

Montant HT des travaux à exécuter selon avenant :	136 633.14 € HT
Montant HT du marché de base :	130 000.00 € HT
<b>Soit un montant HT de l’avenant de :</b>	<b>+ 6 633.14 € HT</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Accepte donc les modifications apportées dans l’avenant n° 2 au marché de travaux de l’entreprise MONTMAYEUR - Lot N°11 - Chauffage – Plomberie - Ventilation
- Autorise Madame La Maire à signer les documents y afférant.

### **4 – 2014 : Autorisation de signer l’emprunt sur le budget principal :**

**OBJET** : Réalisation d’un Contrat de Prêt PSPL d’un montant **total de 350 000 €** auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement **de la réhabilitation de l’ancienne fruitière en vue de transférer la mairie.**

Le Conseil municipal de Valezan, après avoir entendu l’exposé sur l’opération susvisée et considérant que cet emprunt sera quasiment remboursé par le montant des loyers des trois appartements prévus

**DELIBERE**

Pour le financement de cette opération, la Maire est invitée à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations, un emprunt d'un montant total de **350 000 €** et dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Type** : *PSPL (Prêts au Secteur Public Local)*

**Montant** : *350 000 €*

**Durée d'amortissement** : *20 ans*

**dont différé d'amortissement** : *néant*

**Périodicité des échéances** : *Trimestrielle*

**Index** : *Livret A*

**Taux d'intérêt actuariel annuel** : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat +1 %

**Révisabilité du taux d'intérêt à échéance** : *en fonction de la variation du taux du LA*

**Amortissement** : *constant*

**Typologie Gissler** : 1A

À cet effet, le Conseil autorise son Maire, Madame Véronique GENSAC , ou Monsieur Pierre GONTHIER, 1<sup>er</sup> adjoint , à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

### **5- 2014 : Signature de la convention constitutive du groupement de commandes pour les fournitures de carburants et combustibles :**

Madame la maire expose au conseil municipal le projet de convention concernant le groupement de commandes pour les fournitures de carburants et combustibles. Suite à un manque de précision de cette convention sur le contenu de l'accord cadre, l'assemblée ne désire pas délibérer et propose de demander des renseignements plus approfondis sur certains points.

### **III – DIVERS :**

⇒ **Dossiers en cours :**

 **Courrier:**

Madame la maire lit à l'assemblée la lettre de demande de démission du conseil municipal de Monsieur Gilbert PIROLLET reçu en Mairie suite à une altercation avec un administré. Madame la maire propose d'adresser un courrier à l'administré, elle lit l'ébauche de la lettre que l'ensemble des élus approuve à l'unanimité. Elle tient à souligner que des désaccords entre les habitants du village et les projets du conseil municipal peuvent bien sûr exister et que les élus sont prêts à les entendre, mais qu'insulter les élus est tout à fait indécent surtout quand ces insultes sont proférées dans l'ignorance complète des projets. Elle regrette vivement cette démission car Monsieur Gilbert PIROLLET fournissait un travail sérieux et précieux pour l'équipe des élus et le village.

  Travaux de la mairie :

Les entreprises poursuivent les travaux de construction de la nouvelle mairie dans de bonnes conditions et dans les délais prévus au planning.

  Projet autostop sécurisé :

Les Versants d'Aime (communauté de communes) ont mis en place, avec l'APTV, un projet d'autostop sécurisé qui consiste à transporter les personnes qui n'ont pas de moyen de transport et qui ont besoins de se déplacer en toute sécurité. Les personnes intéressées pour prendre des personnes en autostop peuvent s'inscrire auprès des Versants d'Aime, un badge leur sera délivré. Le point de départ pour Valezan est l'arrêt de bus.

  Rythme scolaire :

Les Versants d'Aime proposent aux communes l'étude d'un projet pour les rythmes scolaires pour l'année prochaine. La prise en charge de ce dossier par la communauté de communes permettrait des activités périscolaires sûrement plus variées pour l'ensemble des communes et le conseil est favorable à cette étude.

  PLU : (Plan Local Urbain)

Suite au changement intervenu par la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) la commune doit entreprendre la modification du POS (Plan d'Occupation des Sols) qui deviendrait, sans l'engagement dans la démarche du PLU, caduc au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Pour cela une réunion d'information avec Mr LAFON de la DDT (Directions Départementales des Territoires) a eu lieu en mairie le 23 septembre dernier. Une autre rencontre est prévue en octobre pour commencer à étudier le projet de PLU.

  Parcours acrobatique en hauteur :

Natur'Accro 73 a déposé une demande d'occupation de la parcelle F1180 pour un projet de parcours acrobatique en contre bas de la déchèterie. Le conseil municipal a émis un avis favorable à l'utilisation de la parcelle sous réserve d'un plan détaillé du parcours ainsi que d'une déclaration de travaux précise. Le plan du parcours devra également être déposé à la COVA.

***Prochaine réunion du Conseil Municipal le Jeudi 23 octobre 2014 à 20 heures.***

Madame Le Maire,  
V. GENSAC.

La secrétaire,  
C.BERTRAND